

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 22 janvier 2009
à la Salle de spectacles**

6ème séance 2008-2009

Présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, Président

Conseil communal – 6^{ème} séance – 22 janvier 2009

Le Président salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public, et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la Secrétaire de procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 64 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s: 8 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Abderhalden	Matthias	Baumann	Barbara
Bonzon	Arielle	Da Silva	Katia
Frei	Irène	Joerchel Anhorn	Bastienne
Joliat Herrera	Rosana	Reymond	Catheline

Absents: 6 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Andrade-Gerweck Tamara	Berseth Verena
Brandt Thierry	Dinc Hasan
Ferrini Gianluca	Martinelli Gildo

Deux conseillers sont arrivés en retard.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président relève que le bureau avait oublié deux points, le développement du postulat de M. Barraud et le développement de motion de M. Brun. Ces deux points ont été rajoutés et, après avoir averti les présidents de groupe, un nouvel ordre du jour a été mis à disposition des conseillers.

Au point 18, "motions, postulats, interpellations" le Bureau a reçu les objets suivants:

- Interpellation de M. Byron Allauca: "L'accès au travail des permis N et F".
- Interpellation de Mme Irène Frei sur les particules fines.
- Interpellation de M: Olivier Barraud sur les mesures AI.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté:

Ordre du jour modifié

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2008.
3. Election de trois délégués au Conseil intercommunal de l'ARASOL.
4. Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Rouyet et consorts au sujet du FC Renens.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la CARIC.
9. Communications éventuelles de la CUAT.
10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux.
11. **Développement de la motion de Michel Brun (PSR) demandant à la Municipalité de mettre en œuvre un concept de cyberadministration et la création d'un guichet unique.**
12. **Développement du postulat d'Olivier Barraud (PSR) : Intégration des personnes handicapées et administration publique de Renens.**
13. **Préavis No 66-2008** - Collège du Léman - Remplacement des façades du bâtiment existant.
M. Ali Ghassem, président-rapporteur.
14. **Préavis No 67-2008** - Site scolaire du Léman - Installation de casiers-vestiaires dans les deux bâtiments scolaires - Remplacement partiel du mobilier, création d'armoires de rangement et changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant.
M. Vincent Keller, président-rapporteur.
15. **Préavis No 68-2008** - Remplacement du camion du Secteur Environnement-Maintenance.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
16. **Préavis No 69-2008** - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Mady Keita intitulé : "Cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus".
Dépôt du préavis-discussion préalable.
17. **Préavis No 70-2008** - Création de jardins familiaux au Sud des voies CFF.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
18. Motions, postulats, interpellations.
19. Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2009.

M. Walter Siegrist (RCDR) en page 9, ce n'était pas M. Jean-Marc Dupuis qui était intervenu après le rapport de M. Keller sur l'AIC, mais bien lui-même. La correction sera faite.

Le Président met aux voix le procès-verbal corrigé, qui est adopté à l'unanimité.

3. Election de trois délégués au Conseil intercommunal de l'ARASOL.

Le président prend les propositions:

Mme Danielle Ayer (Fourmi rouge)

Mme Gerarda Romano (PSR)

M. Jean-Daniel Rouiller (RCDR)

Il y a trois candidats pour trois sièges, il s'agit donc d'une élection tacite.

4. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition de commissions permanentes

M. Olivier Barraud (PSR) annonce le remplacement de Mme Rose-Marie Prêtre par M. Eugène Roscigno, à la commission de recours en matière d'impôts.

5. Communications de la Présidence.

Première communication: Le président a reçu une pétition avec 132 signatures, intitulée **Pétition pour une collecte des objets encombrants sans injustice dans la commune de Renens dès 2009**. Il en donne lecture:

"La Municipalité a décidé de supprimer totalement le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte dès 2009 et de le remplacer par une solution mixte de déchetterie mobile complétée par un service sur appel payant pour personnes à mobilité réduite, handicapées, âgées, qui n'ont pas de véhicule. Nous ne pouvons pas admettre que ces personnes doivent payer fr. 50.- à chaque fois qu'elles voudront jeter un objet encombrant, alors qu'elles pouvaient jusqu'à présent le déposer sans frais devant leur domicile. Le revenu de ces personnes étant déjà très bas, leur faire payer, à cause d'un handicap, de l'âge ou d'un problème de santé, ne pouvant pas amener elles-mêmes leurs déchets à la déchetterie directement, est une injustice. De plus, la loi oblige à une égalité entre les personnes valides et invalides. Cette loi n'est pas respectée en facturant aux personnes invalides le service sur appel. Nous, soussignés, habitants de Renens, ne comprenons pas comment la Municipalité peut mettre en place un tel service à la population, qui est techniquement et financièrement plus compliqué que le ramassage trimestriel, sans même l'avoir consultée. C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de revenir au système de ramassage en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2008, soit un ramassage trimestriel des objets encombrants. "

Cette pétition a été transmise à la Commission des pétitions.

Deuxième communication: Les Conseillers ont reçu une lettre de M. Rosset, qui avait enquêté sur les perceptions du développement durable, avec un résumé décrivant le mémoire qu'il a fait sur ce sujet. On peut télécharger, grâce à l'adresse électronique, le texte de 95 pages. Les conseillers qui ont besoin de ce texte en version imprimée peuvent s'adresser à la Secrétaire.

Troisième communication: Le Président aurait dû avoir reçu en octobre une copie d'une lettre au Canton, lettre qui ne lui est pas parvenue. Comme c'est un sujet qui est encore d'actualité, la personne l'a ré-envoyée, signée de 20 personnes. Le Président en donne lecture: "*Concerne les nuisances sonores du bar "podium 60" à la rue d'Epenex 4, 1020 Renens.*

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'ai actuellement épuisé toutes les possibilités qui m'étaient offertes sur le plan communal au sujet des nuisances sonores de cet établissement. Cet établissement est ouvert le week-end du vendredi au dimanche, les après-midis inclus, et jusqu'à 2 h. du matin. Je ne suis pas expert en bâtiment, mais une construction de ce type aurait dû attirer l'attention des autorités. Je ne comprends pas, et je ne suis pas le seul à être surpris, qu'un bar avec équipement sonore aussi puissant soit autorisé dans un tel lieu: locaux à l'étage d'une frêle structure normalement destinée à être un atelier, bureau ou un dépôt, mais certainement pas un bar-discothèque.

Le premier courrier qui concerne cette affaire date du 26 octobre 2006, quelques mois après l'ouverture déjà. Suite à mes téléphones fréquents, une patrouille de police s'est présentée à mon domicile à plusieurs reprises et a confirmé les nuisances sonores plusieurs fois, mais pas toujours. Pour m'assurer que ce n'étaient pas mes oreilles qui me posaient problème, j'ai demandé à quelques riverains directement exposés de confirmer mes dires au sujet du bruit en contresignant un document, qui a été envoyé le 26 janvier 2007 aux autorités communales de Renens. Promesse m'a été faite que des travaux d'insonorisation étaient indispensables et seraient faits rapidement. Les travaux ont bien été entrepris, mais ne sont que peu, voire inefficaces sur les basses fréquences. Une limite du niveau de bruit a même été imposée à l'exploitant. Je ne connais pas la valeur limite autorisée, mais elle reste nettement trop élevée ou peut-être mal respectée. C'est une supposition. Le 20 mars 2008, je reçois une lettre de la Police du commerce m'indiquant que des mesures de bruit seront effectuées le vendredi 4 avril 2008 dès 20 h 30, et d'une durée d'une heure environ. Les mesures à ces heures ne représentent la réalité, puisque les plaintes ont toujours été formulées après 22 heures et jusqu'à 2 heures du matin. Je précise qu'à ces heures tardives, la cadence des trains est faible et peu bruyante. J'ai informé M. Michaud le 25 mars 2008 à 11 heures du matin, par téléphone, que les mesures qui devaient être faites n'étaient pas représentatives des nuisances subies. Il devait reprendre contact avec moi pour choisir une autre solution, mais ce ne fut pas le cas. Le dernier courrier reçu fut celui du 9 avril 2008, et c'est celui-ci qui a fait déborder le vase: le niveau de bruit est reconnu conforme aux prescriptions en matière de bruit! Moi-même, et les autres signataires de ce document, contestons ouvertement les mesures effectuées et demandons la fermeture de cet établissement, ceci afin de garantir une qualité de vie acceptable. Dans une ville comme Renens, dont le slogan est "Ville où il fait bon vivre", nous aimerions que cela continue à être vrai.

Monsieur le Conseiller d'Etat, j'espère que vous tiendrez compte de cette interpellation et que vous agirez, en espérant assez rapidement. Cela fait plus de deux ans que nous endurons ces nuisances et cela devient éprouvant."

Quatrième communication: les personnes qui doivent fonctionner lors des votations du 8 février ont été convoquées.

Le Président ouvre la discussion sur ces communications de la présidence. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Communications de la Municipalité.

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, apporte les salutations de la Municipalité et annonce qu'elle n'a pas d'autres communications.

Le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Rouyet et consorts au sujet du FC Renens.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour cette réponse, qui contient nombre de données et de chiffres intéressants. Il reste quand même un peu sur sa faim concernant les moyens qui pourront être utilisés pour faire davantage pression sur le club, afin notamment que les comptes des juniors deviennent séparés, ce qui apporterait une certaine transparence dans les comptes du club. Il émet le **vœu** que la Municipalité continue à exiger du club cette séparation.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, informe qu'une forte délégation municipale (Mme Romano, M. Clément et la Syndique) a rencontré lundi le FC Renens pour insister pour obtenir ces comptes. Ils attendent les comptes en général et ont promis que cette séparation avait été faite, mais personne n'a pu le constater.

La parole n'est plus demandée sur ce point, **le Président** passe à la discussion des autres communications de la Municipalité.

M. Eugène Roscigno (PSR): "En début de chaque année, la Municipalité doit nous fournir la liste des postulats, motions, interpellations en suspens. Le dernier document en ma possession date du 12 janvier 2007. Je n'ai pas le souvenir d'en avoir reçu depuis. J'aimerais savoir où en sont les macarons (qui date du mois de juin 2004), où en est la motion TL (qui date de juin 2006), parmi d'autres. Par contre, en accord avec Mme Holenweg concernant son interpellation intitulée "Une maison des cultures", elle est, vu le gros rapport que nous avons reçu de la part du service de Mme Romano, vous n'aurez pas besoin de la remettre sur votre prochaine liste. Nous aimerions bien avoir des nouvelles des autres objets, et que la Municipalité respecte les délais, qui sont de 6 mois pour un postulat et une année pour une motion."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répond que la Municipalité n'a pas oublié ce rapport annuel. Elle avait promis des réponses avec des délais que les services n'ont pas toujours pu tenir. Elle est en train de chercher une manière différente de traiter ces motions et interpellations en retard: les traiter en bloc, ou faire des réponses d'intention ou des réponses partielles, mais pas forcément un projet réalisé. L'ouvrage est sur le métier et cela parviendra aux Conseillers le plus tôt possible.

M. Ali Hemma Devries (Fourmi rouge) demande des nouvelles d'une motion qu'il a déposée en 2006. Il se fait le porte-parole de l'association Jardins de Quartier (association née en avril 2005, forte d'une pétition de 861 signatures), qui a déposé cette motion par son

biais le 6 avril 2006, demandant que les jardins familiaux soient définitivement protégés en devenant un espace vert, ainsi que l'alignement entre l'avenue du 1^{er} Mai et la Route cantonale 251. Il n'a toujours pas de réponse municipale. L'Association Jardins de Quartier ne sait comment interpréter ce silence. Une décision de principe pourrait-elle être inscrite au procès-verbal du Conseil communal, dans l'attente de la décision inscrite dans le Plan Général d'Affectation?

Mme Tinetta Maystre, Municipale annonce que les premiers éléments de réponse se trouvent dans le préavis 70, déposé ce soir.

M. Pascal Ruschetta (PSR): "La Municipalité nous a invités l'année passée à réserver la date du 22 septembre pour l'inauguration des zones 30. Qu'en est-il de ce projet, pourtant pas si difficile à mon avis à réaliser dans certaines rues de notre ville? Je pense par exemple au quartier Sur-La-Croix, quartier en cul-de-sac, ou au prolongement de la zone Village, avec le Ch. de Broye, Av. du Château, Ch. des Clos, Ch. de la Bruyère, où quelques panneaux à changer là où les rues sont étroites et pour la plupart déjà équipées de ralentisseurs de trafic, voire pour certaines en *bordiers autorisés*. A quand la prochaine réservation de date pour une nouvelle inauguration?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale, annonce que le préavis devrait arriver cette année, peut-être même avant l'été. "Il faut qu'on apprenne à rester modeste, une inauguration ne sera pas pour le 22 septembre 2009. Nous avons avancé, avec une première étude, qui nous a permis d'aller dans le sens d'une couverture assez extensive des zones 30, de plutôt déceler quelles rues resteraient à 50 et de mettre tout le reste à 30, voire en zone de rencontre. Un premier plan d'intention a été présenté à la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire en sept. 2008. On a maintenant un rapport et on poursuit pour pouvoir obtenir les prix, pour les crédits de construction. C'est un préavis qui est en train d'être élaboré, et cela devrait être pour cet été."

M. Daniel Rohrbach (PSR) demande des renseignements par rapport à la communication sur l'accès à la rue du Léman par le nouveau quartier de Malley. On y lit que le SDOL, avec l'accord de la Municipalité, propose de continuer l'av. de Longemalle en direction du parking du terrain de foot, traverser le parking pour pouvoir accéder à l'Av. du Léman.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "On est en train de réaliser le plan directeur localisé de Malley. C'est un niveau de planification encore très théorique. C'est parce qu'on sait que le sujet est sensible qu'on a souhaité informer. Depuis toujours, le Plan Directeur Localisé de Malley (qui n'est pas terminé) prévoit un accès qui traverse le parking, en passant derrière le CTC pour rejoindre ce quartier. C'est une route d'accès et non une route de transit, c'est ce qui a pu être négocié dans cet avancement des travaux. La Municipalité s'est aussi attelée à éviter un accès Nord-Sud passant par la Rue du Léman devant le collège. La Municipalité tient à garder un caractère résidentiel, voire fermé à la circulation, à ce tronçon qui se trouve devant le collège. C'est pourquoi nous avons accepté un passage d'accessibilité au quartier, sachant qu'il faudra le traiter par des mesures zones 30 ou autres mesures de modération. Nous pourrions proposer un traitement Zone 30 pour cette rue aussi. On parle bien du tronçon sens unique passant devant le collège. Le reste de la Rue du Léman fait partie des tronçons routiers normaux et inévitables."

Mme Marianne Huguenin, pour compléter précise que ce sont des sujets traités dans le cadre du SDOL et du PALM. Il y a des visions globales d'agglomération, des ingénieurs

qui tracent des routes, et la Municipalité a dû s'opposer vigoureusement à cette traversée du Léman. Par contre, elle a dû donner, et plus vite que prévu, un signe politique fort pour la Ville de Lausanne par rapport au quartier de Malley, en acceptant un accès (ce n'est pas une route de transit) au quartier de Malley de ce côté-là. Ce geste politique était nécessaire dans le cadre des négociations sur Malley, projet qui est encore à faire entièrement.

M. Michel Brun (PSR) revient sur la question des zones 30. Il avoue ne pas comprendre la lenteur de la mise en œuvre de zones 30, d'autant plus que le besoin lui semble urgent pour certaines rues et que de petites mesures transitoires simples (il suffirait simplement de changer un panneau de circulation) seraient possible. Il lui semble que le service se noie dans des conceptions ultra technocratiques en voulant aborder cette problématique de façon globale. Il pense que d'urgence, un certain nombre de mesures devraient être prises pour tranquilliser notamment Sur la Croix, le ch. de Jouxens et d'autres rues où il y a beaucoup d'enfants.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "Ce n'est pas si simple, il ne s'agit pas juste de mettre un panneau. Le projet prévoira dans certaines rues de ne pas avoir d'aménagements, pour baisser les coûts. Il s'agit d'un projet d'envergure, un très beau projet qu'il vaut mieux mettre en vigueur entièrement et pas seulement dans certaines rues. Promis, cela viendra cette année."

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) désire remercier la Municipalité pour le soutien à Impulsion. A propos des zones 30 sur la Croix, si les habitants eux-mêmes n'ont pas d'égards envers leurs propres enfants, elle pense qu'un panneau ne suffira pas à les faire ralentir.

M. Olivier Barraud (PSR) Voilà plusieurs années qu'on attend la réalisation de ces zones 30, alors que dans toutes les communes voisines des zones 30 ont été réalisées. Cela a été retardé d'abord pour des questions budgétaires et maintenant on attend le préavis. Qu'est-ce qui nous empêche de réaliser des mesures provisoires de réduction de vitesse? L'automobiliste est obligé de faire attention à sa vitesse, s'il ne veut pas perdre son permis dans le cas où il y a un contrôle. Je conçois bien qu'on ait un concept pour Renens, j'imagine qu'on a contacté les différentes associations qui s'occupent de cette problématique, mais rien ne nous empêche de poser des panneaux de réduction de vitesse, même de manière provisoire.

Mme Marianne Huguenin, Syndique relève le travail extraordinaire du service du CTC, avec des forces qui vont être renforcées. Elle rappelle que ce service a dû mener ces temps des projets comme jamais dans cette commune: la réfection du collège de Florissant, la réfection du Collège du Léman (bien plus vite qu'on avait prévu) et la construction du Collège du Léman, les chantiers du SDOL essentiels (venue du tram à Renens, la gare de Renens) qui ont demandé un très gros travail, plus la Place du Marché. Dans ces conditions, c'est déjà remarquable qu'une belle étude ait été faite. Elle souligne aussi la volonté de ne pas faire n'importe quoi, de faire plus que de mettre juste des panneaux, d'englober l'ensemble de la commune. Promesse est faite que cela viendra cette année, car les travaux ont bien avancé.

La discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances.

M. Walter Siegrist, président de ladite Commission, lit son rapport:

"Nous avons reçu du municipal responsable des finances, la liste des immeubles achetés dans le cours de cette législature. Il y a eu 4 objets pour un total de fr. 4'060'000.-, y compris la Ferme des Tilleuls, près de Renens-Croisée.

Préavis N° 68: Remplacement du camion du Secteur environnement-maintenance: La commission déplore l'absence du comparatif de l'achat du camion, par rapport à ce qui avait été fait pour la balayeuse. D'autre part, pourquoi calculer un intérêt de 4% du coût du capital alors que la commune dispose de cash? Pour le reste, c'est à l'unanimité que la commission accepte les incidences financières de ce préavis.

Préavis N° 70: Création de jardins familiaux au sud des voies CFF: La commission des finances suggère de prévoir éventuellement des baux de durée limitée pour les parcelles du bas qui seraient touchées par l'élargissement planifié de l'av. de Longemalle. Le prix de fr. 1.30 par m² est-il comparable aux tarifs appliqués par les communes environnantes? Merci à la commission d'éclaircir ces points. C'est également à l'unanimité que la commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis."

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la commission des finances, qui n'est pas utilisée.

8. Communications éventuelles de la CARIC.

Mme Simone Szenyan-Reymond communique que le bureau du Conseil communal de Chavannes a transmis à la CARIC la résolution votée à l'unanimité par ledit conseil lors de sa séance du 6 novembre dernier, intitulée "Pour la couverture de l'autoroute A1 sur son territoire". Elle rappelle que cette résolution demande une étude de faisabilité de la couverture de ce tronçon. La CARIC pose les questions suivantes:

Question n° 1: La Municipalité de Renens est-elle tenue à informer de cette résolution?

Question n° 2: La Municipalité de Renens compte-t-elle donner un avis quant à cette résolution?

Question n° 3: La procédure employée par le Conseil communal de Chavannes est-elle compatible avec les directives du SDOL?

Mme Marianne Huguenin, Syndique répond que la Municipalité a discuté de cette résolution. Mais les réponses se feront au niveau du PALM et du SDOL. Les pétitionnaires vont recevoir une réponse signée conjointement par M. Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat pour le PALM et elle-même en tant que présidente du SDOL. Elle répond à la dernière question, sur la compatibilité avec le SDOL: cela peut sembler une bonne idée, de couvrir l'autoroute. Mais ce sont des travaux disproportionnés, qui poseraient un certain nombre de problèmes techniques; et surtout, il faudrait que ce genre d'idées et de propositions se fassent dans le cadre du SDOL et du PALM. L'agglomération lausannoise a envoyé des projets pour quelques centaines de millions à Berne, élaborés dans le cadre du SDOL. Parmi ces projets, il y a de nombreux franchissements "mobilité douce" des infrastructures lourdes de transports, afin de faire passer piétons et vélos sur ou sous les autoroutes et les voies de chemin de fer. C'est la solution qui a été trouvée au niveau du SDOL et du PALM, qui fait partie du programme d'agglomération envoyé à Berne. Ce

sont des projets chers, financés à 40% par la Confédération, mais il faudra trouver des financements pour chacun de ces projets: c'est déjà des millions en jeu. Ce genre de réflexion adressée directement à Berne, ce n'est pas adéquat, cela donne l'impression que l'agglomération veut tout et n'importe quoi, envoyant d'un côté des projets pour des millions, et de l'autre, il y a une idée qui demande autre chose, et encore plus cher. C'est dans le cadre du SDOL qu'il faudrait présenter toute idée ou projet, et il y a l'espace pour le faire. La CARIC recevra copie de la réponse.

9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Pas de communication.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.

M. Olivier Barraud communique que la commission de gestion du Conseil intercommunal de la police de l'Ouest va commencer son travail le 4 février. Si des conseillers ont des questions, des remarques, des interrogations ils peuvent les lui transmettre, puisqu'il est le représentant de Renens dans cette commission, où il y a un représentant par commune.

11. Développement de la motion de Michel Brun (PSR) demandant à la Municipalité de mettre en œuvre un concept de cyberadministration et la création d'un guichet unique.

M. Michel Brun lit son développement:

"L'utilisation des technologies de l'information et de la communication par le gouvernement et les administrations publiques, soit la cyberadministration est devenue de plus en plus incontournable. Aujourd'hui, les outils électroniques facilitent le contact de la population avec l'administration. Le développement de prestations obtenues par le canal d'Internet est en mesure de rendre une administration plus efficace, plus transparente et plus rapide. Ainsi, la Commune de Renens devrait se doter à l'avenir d'une cyberadministration.

Grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), les activités de l'administration doivent se rapprocher du citoyen et devenir aussi économiques que possible.

La population et les entreprises demandent un traitement rapide, souple et efficace de leurs demandes. Pour répondre à ce souhait, les procédures administratives doivent être optimisées grâce à l'utilisation de ces nouvelles techniques. Par ailleurs, de la part de l'économie, la demande de prestations administratives électroniques est particulièrement importante, parce que la simplification qui en résulte décharge les entreprises d'un travail improductif.

La création d'une cyberadministration a principalement pour but de permettre à la population de régler ses affaires administratives avec les autorités par voie électronique

ainsi qu'aux entreprises d'effectuer les transactions administratives avec les autorités par les mêmes canaux, et enfin d'améliorer le processus de communication et de transmission de l'information avec les autres autorités.

A l'interne de l'administration, l'utilisation de ces nouvelles technologies permet des prises de décision plus rapides, des processus moins exigeants en ressources humaines, une organisation allégée du travail et une meilleure mise en réseau. Quant à la population, elle doit pouvoir bénéficier de prestations améliorées, de rapports plus simples avec les autorités, sans restriction de temps ni d'espace, ainsi que d'une action administrative ayant gagné en transparence et en clarté.

Enfin, la mise en oeuvre d'une cyberadministration débouche entre autre sur la création d'un guichet unique qui permettrait l'accès via internet aux prestations de l'administration communale 24h/24 et 7 jours sur 7 pour un particulier ou une entreprise."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, relève que cette motion concerne non seulement le service informatique, mais aussi toute l'administration. Elle pense que l'examen préalable par une commission permettrait d'entendre les suggestions et les idées des conseillers, et d'avoir quelques échanges à ce sujet.

M. Michel Brun (PSR) ne voit pas d'inconvénient à la création d'une commission. Il note qu'il n'y a pas d'urgence, surtout si on tient compte de la complexité du dossier. Il pense que ce serait l'occasion de collaborer avec d'autres communes, la Confédération et le Canton.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) fait remarquer que le guichet unique, ce n'est pas forcément le guichet électronique. Si on pouvait avoir un lieu dans la commune où on obtienne l'ensemble des informations, ce serait bien aussi.

M. Olivier Barraud (PSR) demande le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération de la motion.

Le Président demande qui appuie cette demande, qui est acceptée si un dixième des membres la soutient. C'est largement le cas. Il passe alors à la nomination de la commission:

Pour le PSR	MM. Eugène Roscigno et Michel Brun
Pour le RCDR	MM. Jean-Marc Dupuis et Pascal Golay
Pour la Fourmi rouge	MM. Jean-Pierre Rouyet et Byron Allauca (éventuellement Nicolas Freymond, suivant la date de la réunion)
Pour Arc-en-ciel	M. Jean-Marc Reymond
Pour Les Verts	M. Thierry Oppikofer.

Une date sera fixée à la fin de la séance avec la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Développement du postulat d'Olivier Barraud (PSR) : Intégration des personnes handicapées et administration publique de Renens.

M. Olivier Barraud développe postulat qu'il a déposé lors de la séance du 4 décembre 2008:

"La ville de Renens se doit d'être à la pointe en matière d'intégration des personnes souffrant d'un handicap. Après quelques constatations sur le terrain, j'ai décidé de déposer ce postulat qui a pour objectif de faire le point de la situation et de mettre sur pied un catalogue de mesures renforçant l'autonomie des personnes handicapées. Ce postulat est aussi né d'une visite des bâtiments à l'occasion d'une journée porte ouvertes pour les élus du conseil intercommunal, où on a constaté que pour aller au service de la population, depuis le bâtiment, il faut, si on est une personne en chaise roulante, appeler deux policiers qui viennent vous porter et qui montent les escaliers avec vous! En élargissant la question, on peut aussi aider les personnes qui ont un appareil auditif, en installant dans les guichets des boucles magnétiques. Pour les personnes malvoyantes, on peut mettre des indications en braille pour qu'elles puissent se repérer.

Je demande

- 1) d'évaluer l'accessibilité des bâtiments et services communaux. Je pense notamment pour les personnes à mobilité réduite, malentendantes et malvoyantes. Mobilité réduite: ascenseurs, rampes, etc. Surdit : installation de boucles magnétiques. Malvoyants: inscriptions en braille.
- 2) de recenser les situations problématiques en matière d'aménagements routiers, tels que les trottoirs, passages pour piétons, passages sous-voies, etc.
- 3) d'établir un catalogue de mesures correctrices avec une planification de réalisation."

Mme Tinetta Maystre, Municipale, reconnaît l'importance de la problématique. Elle rappelle la loi qui oblige les communes à veiller à l'accessibilité des bâtiments, ainsi que l'étude réalisée par un étudiant sur l'espace public.

M. Jacques Depallens, Municipal, partage les inquiétudes du postulant. On prévoit de mettre à disposition des personnes à mobilité réduite des logements, et ces personnes doivent pouvoir faire leurs démarches administratives. Il donne l'exemple de son propre service, où il faut sonner pour se faire accompagner jusqu'à l'ascenseur.

Le Conseil vote à l'unanimité pour le renvoi du postulat à la Municipalité

13. Préavis No 66-2008 Collège du Léman - Remplacement des façades du bâtiment existant.

M. Ali Ghassem lit le résumé du rapport ci-dessous:

"La commission chargée d'étudier le préavis 66 s'est réuni le lundi 8 décembre 2008 dans la salle des maîtres du collège du Léman. Elle était composée pour l'occasion de Mesdames Nathalie Kocher et Catherine Wicht ainsi que de Messieurs Vincent Keller, Gian-Luca Ferrini, Jean-Marc Dupuis, Reza Safai, Bastien Reymond et Ali Ghassem, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mesdames Tinetta Maystre et Myriam Romano-Malagrifa et de Monsieur Jean-François Clément. Le bureau d'architecte Javet & Esposito était représenté par Madame Javet et Monsieur Esposito. Madame Martine Heiniger, cheffe de service ainsi que Monsieur Jean-Claude Bourgeois étaient présents. Monsieur Santa-Maria représentait le bureau Rectec ainsi que monsieur Angeretti, directeur de l'établissement.

Ce préavis concerne la rénovation complète des façades du collège du Léman 1. Le projet existe sous forme de dessin. Il est important de préciser que le bâtiment nécessite vraiment une rénovation, en effet, il a été construit pour 20 ans et aujourd'hui il en a 30. De plus, grâce à ces modifications il y aura un gain d'énergie.

Le bâtiment est actuellement en métal. Les anciens éléments vont être remplacés ainsi ils pourront profiter de cette rénovation pour uniformiser le style des deux bâtiments.

La ventilation naturelle sera intégrée au bâtiment et ce dernier se fera ventiler la nuit. Grâce à trois types de fenêtres (grande, moyenne et petite), il y aura plus de vitres et donc un gain en lumière. Cette technique est énergétiquement plus efficace.

La demande de crédit n'a été déposée que maintenant car il manquait des éléments au dossier.

Étapes du projet :

Au niveau des façades, on voit qu'on peut faire 1/3 de ces dernières en un été. En effet, on ne peut que travailler verticalement (techniquement parlant).

On commence par la partie nord de la bibliothèque pour finir en arrière de celle-ci en la contournant.

L'été suivant on partira du logement du concierge en allant en direction de l'arrière du bâtiment.

Le dernier été on s'occupera de la façade principale. Malheureusement en 15 jours on ne peut pas faire de grands travaux c'est pour cela qu'on profitera de la période des vacances scolaires d'été pour les faire.

Le collège complet sera ainsi remis à neuf pour 2011.

Les stores bougeront avec le vent, en effet, ils seront reliés à des sondes de température. Les stores seront en toile (contrairement au collège du Florissant).

Questions des commissaires :

- *Une commissaire demande quel montant sera alloué pour la subvention ? (Centime climatique)*

En mars : 100'000 francs ont été acceptés. Il n'existe pas de critère automatique. La subvention sera déduite du montant final.

- *Un commissaire demande si la mise à l'enquête a produit des oppositions ?*

On lui répond qu'il n'y a eu aucune opposition, mais il y a eu des remarques pour l'intérieur du bâtiment selon les normes (ECA).

- *Un commissaire demande quel sera le gain énergétique ?*

Voir préavis 53 : l'étude de l'ingénieur thermicien indique un gain d'environ 29'000.-/année. A convertir en Joules. Donc 40 % de gain énergétique.

- *Un commissaire demande s'il est possible d'aller plus loin dans le gain énergétique? (Minergie)*

On lui répond Il faudrait faire des travaux bien plus grands et il faudrait approfondir l'étude, mais cela engendrerait des coûts supplémentaires. Et qu'il est très difficile de rentrer dans ces normes minergie avec une rénovation de bâtiment.

Un comparatif a été fait entre la rénovation et la destruction en plus de la reconstruction.

On gagne en énergie en prenant en compte l'énergie grise gagnée en ne détruisant rien.

De plus, le problème du déplacement des élèves a été évoqué.

- *Une commissaire demande quelle sera la durée de vie des façades?*

Il n'existe pas de garantie, mais on compte plusieurs dizaines d'années. Le chiffre de 30 ans est évoqué. Les façades seront de qualité et le bâtiment permet d'être recyclé.

- *Un commissaire demande quelle expérience existe-t-il avec ce système ?*

Dans la région lausannoise, plusieurs endroits utilisent ce système. De plus, l'entreprise Felix a des bonnes références (notamment en Angleterre).

- *Un commissaire demande comment se fera le renouvellement de l'air ?*

Pour renouveler l'air, il faudra simplement ouvrir les fenêtres.

- *Un commissaire demande quel système de radiateur utiliseront-ils ?*

Les anciens radiateurs n'ont pas un bon rendement. Les nouveaux radiateurs à lamelles seront plus performants. Et du point de vue de l'entretien, ils seront beaucoup plus faciles à nettoyer.

- *Un commissaire demande quels matériaux seront utilisés ? Seront-ils facilement recyclables ?*

Les matériaux utilisés sont essentiellement le verre et d'aluminium. Donc facilement recyclables.

- *Un commissaire demande où en est-on avec l'ECA ?*

Le feuillet ECA a été éprouvant au début. Toute rénovation entraîne le respect de normes plus contraignantes. Un système sprinkler a été ajouté. L'ECA a accordé des délais. Les sprinklers seront mis en service plus rapidement que prévu.

- *Un commissaire demande quelle sera l'ampleur du chantier ?*

Cela représente environ 60 locaux et plus d'un radiateur par salle. Il y a des conduites de distribution. Pour ce qui est d'un exemple d'ordre de grandeur : le second étage a coûté 15'000 francs le mètre carré pour le nettoyage. C'est un chantier complexe.

- *Un commissaire demande quelle couleur aura le nouveau bâtiment ?*

Rien n'est encore défini mais il ne sera pas aussi sombre que le collège du Florissant. Il existe toutefois une contrainte à l'utilisation de l'aluminium.

- *Un commissaire demande dans quel établissement l'argent sera emprunté ?*

Pour 2009, c'est de l'argent existant. Mais les établissements sont divers et variables. Des contacts ont été pris avec la Banque Alternative (BAS). L'argent entre : la Planta et Bellevue seront utilisés. Il n'y a pas d'emprunt prévu à court terme.

Concernant la question de la COFIN : il n'y a pas de norme. La marge de 5 % est facile à estimer (soumissions rentrées). On prend la même entreprise pour le montage et le démontage.

- *Un commissaire demande pour quelle raison, au printemps, il y avait un million de moins au budget, alors qu'actuellement on a 1 million de plus ?*

Parce que l'on n'avait pas les rentrées de soumissions. Renchérissement : coût du métal (alu), échafaudage complètement fermé. Choix des stores qui résistent à 70 km/h de vent au lieu de 30 km/h de vent.

- *Un commissaire demande si on peut utiliser de l'aluminium recyclé ?*

Une partie est recyclée (il ne sait pas combien), il va se renseigner.

Débat de Commission :

Au terme du débat interne de la commission, l'unanimité des commissaires trouvent que les économies d'énergie estimées sont surfaites.

Voeu :

À l'unanimité la commission demande que le conseil communal soit tenu au courant sur les économies d'énergie via le rapport de gestion.

Vote de la commission

Le préavis est accepté à l'unanimité."

Le **Président** ouvre la discussion sur ce rapport, qui n'est pas utilisée.

M. **Ali Ghassem** lit les conclusions du préavis:

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 66-2008 de la Municipalité du 24 novembre 2008,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des façades du Collège du Léman.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 7'535'000. – TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt conformément au plafond d'endettement.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N°3530 - Centre Technique Communal. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5030 - Bâtiments et Constructions, plus précisément dans le compte N°3530.5030.217.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes en 30 ans.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

14. Préavis No 67-2008 – Site scolaire du Léman – Installation de casiers-vestiaires dans les deux bâtiments scolaires – Remplacement partiel du mobilier, création d'armoires de rangement et changement de l'ensemble des tableaux d'enseignement dans le bâtiment existant.

M. Vincent Keller, président-rapporteur, lit le rapport de la commission:

"La commission chargée d'étudier le préavis 67 s'est réunie le lundi 8 décembre 2008 dans la salle des maîtres du collège du Léman. Elle était composée pour l'occasion de Mesdames Nathalie Kocher et Catherine Wicht ainsi que de Messieurs Ali Gasseem, Gian-Luca Ferrini, Jean-Marc Dupuis, Reza Safai, Bastien Reymond et Vincent Keller, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Mesdames Tinetta Maystre et Myriam Romano-Malagrifa et de Monsieur Jean-François Clément. Le bureau d'architecte Javet & Esposito était représenté par Madame Javet et Monsieur Esposito. Madame Martine Heiniger,

cheffe de service ainsi que Monsieur Jean-Claude Bourgeois étaient présent. Finalement, Monsieur Santa-Maria représentait le bureau Rectec. Ainsi que monsieur Angeretti, directeur de l'établissement.

Une commission nombreuse donc pour un préavis important pour un collège retapé. Deux parties distinctes concernent ce préavis : (1) le mobilier et tout le matériel mobile et (2) les casiers-vestiaires.

Par le passé, un préavis (N° 43) avait proposé un remplacement partiel du matériel mobile classe par classe. Finalement, le choix s'est porté sur un remplacement intégral du matériel mobile. Outre de nouvelles tables et chaises, du matériel plus adapté à l'enseignement moderne sera acquis (entre autre, *beamers* et tableaux blancs).

Concernant les casiers, notons qu'il s'agit-là d'une réelle demande des élèves; ce préavis répond donc à leurs besoins. Il est à relever que l'installation de ces casiers est en étroite liaison avec la rénovation présentée dans le préavis 66-2008. Les plans ont été présentés à la commission, fruit de plusieurs mois de travail et de réflexion. Cette étude est l'une des raisons pour lesquelles le préavis comporte une ligne « honoraires architectes » dans le devis et répond par-là même à une question des commissaires. En termes techniques, chaque casier mesure 37 centimètres de large ce qui représente la mesure d'un casque de moto d'un élève non atteint de mégaencéphalie. La hauteur du casier ne permet pas d'y pendre une veste, raison pour laquelle une penderie sera installée dans la classe. Il n'y aura pas de clef (pour des questions de gestion), mais un cadenas personnel. Les casiers seront construits en « duripanel », un matériau résistant au feu.

La commission des finances (COFIN) a émis un doute quant aux honoraires d'architectes pour ce préavis. Il est répondu que le taux fixé est différent s'agissant des éléments mobiles (6 %) et les casiers (12.6 %). Il est à noter que l'achat du mobilier ne se résume pas à se rendre dans une grande enseigne située à Allaman et d'y acheter le nombre correspondant aux besoins.

Finalement à la question du recyclage du mobilier ancien, il est répondu que plusieurs filières ont été prises en compte, dont une africaine. Mais aucun frais supplémentaire aux Frs. 55'000.-- ne seront engagés.

Au terme du débat interne de la commission, l'unanimité des commissaires vous proposent d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées."

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) n'est pas convaincu que pour mettre quelques armoires, des casiers et remplacer du mobilier, il faille mettre 130 à 140 mille francs d'honoraires d'architecte. Par contre, il pense que les casiers sont nécessaires et il faut aller de l'avant avec ce projet. Il a repris les chiffres et a fait des investigations sur ce qu'on utilise ailleurs et combien cela coûte. Il a été stupéfait de voir que pour un préavis d'un montant d'un million sept cents mille francs, on pouvait économiser entre huit et neuf cents mille francs. Il a envoyé à la Municipalité ainsi qu'aux présidents de groupe un petit document, fruit de ses recherches, et demande à la Municipalité d'étudier un préavis un peu plus raisonnable, de nous le présenter en sorte que les élèves aient leurs casiers pour l'été. Il pense qu'une partie du montant économisé pourrait être consacrée à la culture. Si la Municipalité présente un nouveau préavis moins cher, il serait ravi. Dans le cas contraire, il s'opposera au préavis.

Mme Tinetta Maystre, Municipale: "La Municipalité a reçu lundi soir un rapport de M. Dupuis qui propose une piste d'économie d'environ 800 à 900 mille francs. En analysant quelque peu ces chiffres, on peut y répondre. D'abord, pour rassurer que c'est bien le souci constant de la Municipalité de trouver des solutions les plus justes économiquement parlant et de faire des dépenses à bon escient. Souvent, les projets qu'on vous propose, et c'est le cas de celui-ci, ont fait l'objet de nombreuses variantes, de nombreuses discussions, soit au sein de la commission de construction ou de la Municipalité pour aboutir, après une longue pesée d'intérêts, à ce qu'on vous propose. Vous pensez qu'on peut acheter des tables et des chaises pour environ cent francs. Même le catalogue de la maison de meubles n'en a pas de si bon marché. Nous sommes allés voir les meilleur marché, une table et une chaise à fr. 109.90. Mais du point de vue ergonomie, durabilité du matériau, qualité. Tables, chaises, armoires, pupitre, sont dans la ligne de ce que nous avons toujours acheté. Nous allons équiper le nouveau collège avec ce mobilier, et c'est un vote qui avait eu lieu au sein de ce conseil par le biais du préavis 17. La proposition que nous faisons aujourd'hui est dans la ligne que nous avons déjà débutée il y a deux ans. Concernant les armoires, il a été fait le choix de mettre un agencement qui s'intègre dans les bâtiments, pas des armoires posées. C'est aussi le fruit d'une longue réflexion. Pour des raisons d'économie, nous avons tout au départ réduit la dimension du bâtiment pour faire à l'époque une économie de fr. 500'000.-, mais ceci nous oblige à être particulièrement vigilants à ne pas perdre de place avec le mobilier, donc de bien l'intégrer. Les prix qu'on vous propose sont des prix sur soumissions rentrées, donc après un appel d'offres selon la loi sur les marchés publics. Ce sont donc les prix du marché. Toute entreprise pouvait soumissionner. Nous pensons avoir trouvé les prix les meilleurs. Concernant les casiers, nous avons là aussi longuement débattu. Ce ne sont pas des casiers luxueux, dans ce sens qu'ils ne sont pas particulièrement grands, comme M. Vincent Keller l'a relevé. Nous avons préféré deux casiers l'un part dessus l'autre au lieu de trois, une trop grande densité et des enfants qui se bousculent. Ils pourront ainsi poser sac de gym, pique-nique et livres. Les 450'000 francs ne concernent pas seulement les mille casiers, mais bien l'ensemble de l'agencement en bois, comportant des vitrines, cachant les tableaux électriques, accueillant des poubelles permettant de trier les différents déchets. C'est un tout. On ne peut pas comparer simplement avec Nyon ou Sévelin, qui a du matériel provisoire. Nous avons prévu de faire quelque chose qui aura la durée de vie du collège, c'est-à-dire 30-40 ans. Cela aurait peut-être été plus simple si on avait prévu ces casiers dès le départ, au moment de la commission du crédit d'étude. Par rapport aux frais annexes: dans les 900 mille francs d'économies, vous tracez purement et simplement les frais d'architecte, les frais d'étude, les frais de reprographie, des frais de dépose. Vous proposez simplement que les concierges fassent ce travail. Qu'ils ouvrent un catalogue et cherchent le matériel. Les concierges doivent entretenir le matériel, mais laissons à des professionnels de prévoir la planification, l'inventaire, la coordination de tout ce matériel. En conclusion: les prix proposés sont ceux du marché, ils sont dans la ligne de ce que nous avons fait jusqu'à présent et qui semble porter satisfaction. Les mandats que nous avons donnés sont importants. C'est un projet mûrement réfléchi que nous vous proposons, et nous le faisons en pensant à l'avenir. Ce n'est pas un luxe que nous offrons aux enfants, mais juste ce qui leur permet de grandir dans un bon environnement, de qualité pour que ça dure. Il faut qu'ils puissent se concentrer sur leurs études et sur la vie sociale à l'école, et que le reste joue sans poser de problème."

M. Walter Siegrist (RCDR) s'oppose à ce qu'on ait du mobilier pareil c'est du luxe, comparable à une cuisine à cent mille francs dans une villa. Ce que propose M. Dupuis, c'est tout aussi fonctionnel. Pourquoi doit-on cacher les choses? On cache les extincteurs, et quand on en aura besoin, on les cherchera. On cache les gaines techniques, on pose des faux caissons pour être en harmonie avec le tout: c'est joli, mais inutile.

Mme Marianne Huguenin, Syndique répète que la Municipalité a pris au sérieux les propositions de M. Dupuis. Ces choix ont été souvent discutés par la Municipalité, qui a choisi de faire de la qualité et non du bon marché. Les casiers ont été demandés par les parents, par les élèves; les nouveaux collèges en sont équipés, ainsi que Verdeaux. Les premiers projets présentés étaient plus chers, la Municipalité les a fait baisser. La Municipalité ne va pas retirer son préavis, mais si le Conseil décide de le faire, elle est prête à rediscuter et à montrer ce qui est prévu. Le souhait de la Municipalité est de pouvoir finir le collège pour l'automne 2009.

M. Roland Divorne (RCDR) trouve que 1,6 millions pour des armoires, c'est une pilule dure à faire passer auprès des contribuables. La Municipalité aurait certainement intérêt à y réfléchir avant de nous faire avaler ce préavis. Elle devrait retirer ce préavis et le représenter avec des chiffres plus raisonnables.

Mme Nathalie Kocher (Les Verts) : M. Keller, président de la commission, avait proposé que la commission fasse une nouvelle séance pour discuter des faits nouveaux amenés par M. Dupuis, qui n'a pas donné suite. Elle regrette que le débat doive se faire en séance du Conseil, elle aurait préféré qu'on puisse faire une nouvelle séance de commission. Elle se demande si on déjà en campagne électorale. Elle trouve que la qualité des sièges, tables, ou autre mobilier où les enfants passent entre six et huit heures par jour est importante. Si pour une fois, Renens avait quelque chose de bien et pas du vite fait, elle pense qu'on fera aussi des économies.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) n'a pas pu obtenir les renseignements précis assez tôt. Des écoles, il y en a partout et le matériel est standard. Il s'agit de deux projets différents; c'est un choix, soit de faire du sur mesure, soit de prendre du matériel standard, pour lequel on peut avoir du matériel de rechange en cas de nécessité. Il propose une alternative nettement moins chère, et c'est vite étudié.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, insiste sur le fait que le matériel proposé est du matériel standard: pupitres, chaises, pupitres des enseignants, c'est du matériel standard de fournisseurs en matériel scolaire habituels, auxquels on fait confiance depuis des années.

M. Pascal Barraudy (RCDR) trouve que la demande de M. Dupuis est fondée. Il demande de ré analyser les choses en fonction de critères nouveaux. Le bon sens voudrait qu'on le fasse, au vu des économies possibles. Il réaffirme qu'on est d'accord sur la nécessité de mettre des casiers.

M. Olivier Barraud (PSR) demande si, au vu du travail qu'a fourni M. Dupuis, le RCDR a formulé une demande de renvoi en commission.

M. Jean-Marc Dupuis (RCDR) n'a pas demandé le renvoi en commission, mais que la Municipalité retire le projet et présente quelque chose de plus raisonnable, que la commission puisse l'étudier et qu'on puisse voter la prochaine fois. Il n'a pas envie qu'on diffère ce projet.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, répète que la Municipalité ne retire pas le projet, et ne demande pas le renvoi.

M. Walter Siegrist (RCDR) dit qu'il n'y a pas de problème de délai, car les casiers sont disponibles rapidement. Il propose le renvoi de ce préavis selon l'art. 84 du règlement du Conseil.

Le Président précise que le renvoi se vote "près discussion sur le fond". Il permet donc à la discussion de continuer.

M. Ali Ghassem (PSR) fait remarquer que dans le rapport complémentaire, les prix du montage, démontage et transport ne sont pas pris en compte. On n'a donc pas tous les éléments pour évaluer les économies réalisables.

Mme Tinetta Maystre, Municipale ne veut pas mettre de pression, mais avertir qu'un report aura des conséquences sur le projet. Ces casiers ne sont pas disponibles sur un claquement de doigts, c'est un travail de menuiserie, un chantier qu'on doit faire pendant les vacances. L'ameublement du nouveau collège (tables, chaises, armoires), lui, est assuré, il avait été voté par le crédit du préavis 17. Il s'agit bien du collège existant et des casiers, qui pourraient éventuellement n'être faits que l'année d'après.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande qui appuie la demande de renvoi. Cette demande est appuyée par plus du cinquième des conseillers, le préavis est donc renvoyé à la prochaine fois.

15. Préavis 68-2008 - Remplacement du camion du Secteur Environnement-Maintenance. Dépôt du préavis-discussion préalable.

Le Président ouvre la discussion préalable.

M. Walter Siegrist (RCDR) est surpris qu'on ait mis de côté une technique, la Bluetec, qui offre un meilleur rendement au véhicule, permettant d'économiser 5% de carburant sur le Scania que la Municipalité veut acheter et 10% sur le MAN, qui était le 2^{ème} véhicule de réserve. On a rejeté ce principe et gardé un camion qui consommera plus que d'autres camions. Il demande que la commission étudie cette question.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe à la nomination de la Commission:

Les Verts	M. Mathias Abbderhalden, président
RDCR:	MM. Pascal Golay et Jean-Daniel Roulier
PSR	Mme Brigitte Rohr et M. Jean-François Jeanrichard
Fourmi rouge	MM. Jean-Pierre Glaus et Rémy Petitpierre
Arc-en-ciel:	Mme Christine Sartoretti

16. Préavis No 69-2008 - Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Mady Keita intitulé: "cri d'alarme pour les jeunes de 18 ans et plus"

Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée. **Le Président** passe à la nomination de la Commission:

RDCR:	Mme Rosana Joliat, présidente et M. Pascal Waeber
PSR	MM. Mady Keita et Ali Ghassem
Fourmi rouge	M. Ali Hemma Devries et Mme Nicole Divorne
Les Verts	M. Raymond Gauthier
Arc-en-ciel:	M. Jean-Marc Reymond

17. Préavis No 70 - 2008 - Création de jardins familiaux au Sud des voies CFF.

Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée. Le président passe à la nomination de la Commission:

PSR:	MM. Ali Korkmaz, président et Daniel Rohrbach
RCDR:	Mme Dominique Perret et M. Roland Divorne
Fourmi rouge:	Mmes Simone Szenyan-Reymond et Danielle Ayer
Les Verts:	M. Laurent Desarzens
Arc-en-ciel:	M. Antoine Philippe

18. Motions, postulats, interpellations.

- **Interpellation de M. Byron Allauca (Fourmi rouge): "Procédure pour la prise d'emploi des personnes au bénéfice d'un permis de type F et N".**

"Comme vous le savez, un requérant d'asile au bénéfice d'un permis F ou N a l'autorisation de travailler après trois mois de présence en Suisse. Mais dans la pratique, pour travailler, il faut encore une autorisation du SPOP et du SDE (service de l'emploi). Une fois le contrat et le formulaire 1350 signés entre l'employeur et le requérant, ces documents sont envoyés à la Commune, la Commune les envoie au SPOP qui les transmet au SDE, puis cela revient au SPOP qui informe l'employeur de la réponse et c'est la Commune qui convoque le requérant. Dans le cas positif, le requérant doit encore se rendre au contrôle des habitants de la commune pour modifier une rubrique dans son permis. C'est seulement là que cette personne a le droit de commencer à travailler.

D'après les conseillers en emploi de l'EVAM (anciennement FAREAS), cette procédure dure entre deux et trois mois, raison pour laquelle l'employeur n'engage pas ce requérant, parce qu'entre-deux, il a trouvé quelqu'un de plus rapidement disponible.

Trois mois pour donner une autorisation me paraissent très longs. Dans les autres cantons romands comme Genève par ex., les requérants peuvent commencer à travailler dès la signature du contrat avec l'employeur.

Sachant que la prise d'emploi est bénéfique pour le requérant, pour la Confédération, le Canton et la Commune, cela m'amène à poser à la Municipalité les **questions** suivantes:

1.- La Municipalité pourrait-elle demander au Canton quelles sont les causes pour que cette procédure dure aussi longtemps et en même temps demander la possibilité de laisser travailler ces personnes dès la signature du contrat?

2.- Serait-il possible d'accélérer ces procédures au niveau communal pour que les employeurs soient motivés à engager ces personnes?"

M. Allauca profite d'être à la tribune pour poser une petite question. Dans un article de 24Heures, on a pu lire que les travailleurs sans papiers avaient l'interdiction de suivre des cours de français de Français en Jeu à Lausanne. Il demande ce qu'il en est à Renens.

M. Olivier Golaz, Municipal répondra au prochain conseil.

M. Jacques Depallens, Municipal, répond au sujet des cours de Français en Jeu et de Franc-parler, deux associations qui donnent des cours aux migrants. Elles n'ont pas le même problème qu'à Lausanne; il n'y a pas de statistique précise par permis. Les personnes qui sont sans papiers ou avec des permis précaires fréquentent les cours; il y en a environ 15%. La plupart des cours de Français en Jeu et de Franc-parler sont ouverts. Seuls pour certains cours où ils reçoivent des subventions, ils sont obligés d'appliquer ces règlements. Cela fait partie d'une politique d'intégration. Ce serait grave que des personnes qui sont ici, travaillent, ont des enfants à l'école ne puissent pas faire des progrès en français; cela irait à l'encontre d'une politique cantonale bien comprise. Si on veut pouvoir rapprocher les gens de la société d'ici et que la société d'ici se rapproche d'eux, rien de mieux que de les aider à communiquer le mieux possible avec la population locale. Pas d'inquiétude concernant Renens. Ces questions ont déjà été réfléchies et les orientations des deux associations sont claires. Elles pratiquent une politique d'intégration active, elles ne vont pas la limiter à cause de ça.

- **Interpellation de Mme Irène Frei (Les Verts): "Particules fines et pollution de l'air".**

Mme Nathalie Kocher, en l'absence de Mme Frei, présente l'interpellation qui traite des particules fines qui, comme chacun le sait, sont particulièrement présentes pendant l'hiver, notamment largement favorisées par le temps que nous avons eu ces derniers temps:

"Pour rappel, le terme de particules fines désigne des particules dont le diamètre est inférieur à 10 millièmes de millimètre. Elles sont très dangereuses car des alvéoles pulmonaires, elles passent dans le sang et provoquent maladies cardio-pulmonaires, asthmes et cancers. C'est une constatation publiée dans de nombreuses études médicales et statistiques de la Confédération. En 2005, plus de 3700 décès sont imputés à la pollution atmosphérique des poussières fines; 40% des habitants, soit 3 millions de personnes sont exposés à de trop fortes charges de poussières fines. Parmi les particules fines, celles de la suie de diesel sont les plus dangereuses car cancérigènes. Le coût des dépenses de santé qui en résulte est énorme: 4,2 milliards par an. C'est trop cher payé par rapport au prix de la pose de filtres à particules dont l'efficacité est pourtant reconnue (99% des poussières retenues).

Ces vingt dernières années, la Suisse a fait de gros efforts pour réduire les niveaux de polluants atmosphériques comme le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et le plomb, mais le taux de particules fines qui avait diminué jusqu'en 2000 est resté depuis lors stable et constamment supérieur à la limite fixée en moyenne annuelle à 20 microgrammes par m³. Les pics journaliers qui ne devraient qu'exceptionnellement atteindre 50 microgrammes/m³ sont fréquemment dépassés. L'Office fédéral de l'environnement estime qu'il s'agit d'un problème environnemental majeur et qu'il serait indispensable de diminuer de moitié nos émissions ces prochaines années, si nous voulons éviter une augmentation exponentielle de décès dus aux maladies cardio-pulmonaires, asthme et autres cancers des poumons, sans parler de ce qu'on réserve aux générations futures.

Mme Frei aimerait poser à la Municipalité les **questions** suivantes:

- La Municipalité suit-elle les taux diffués par le réseau NABEL?
- Comment est organisée la commune en cas d'alerte de dépassement des normes aux max. autorisés? Quelles mesures sont prises?
- Par rapport aux filtres à particules, est-ce que les véhicules utilitaires de la commune, ainsi que les forestiers et les agricoles qui n'entrent pas forcément dans le cadre de l'obligation en sont munis? Dans le cas contraire, que compte faire la Municipalité?
- Même question concernant l'outillage utilisé par les employés de la commune (p. ex. les tondeuses à gazon). Si ce n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité prévoit lors de remplacements de faire l'achat de matériel le moins polluant possible?
- Sur un plan plus général, la Municipalité va-t-elle organiser une information sur la pollution de l'air, en particulier celle liée aux ménages? (cheminées, feux de bois etc.)
- En ce qui concerne la mobilité douce, nous pouvons nous réjouir de savoir que la Municipalité a fait des efforts pour la développer en particulier par le prêt de vélos et nous l'en remercions, mais existe-t-il une vraie volonté de développer un réseau de pistes cyclables digne de ce nom de façon à ce que les usagers puissent vraiment être en sécurité? Et que les parents puissent sans crainte encourager leurs enfants à employer dès leur jeune âge ce mode de locomotion? Bien des personnes ont envie d'employer un vélo, mais renoncent par crainte. Dans ce domaine, nous sommes obligés de reconnaître que nous pourrions prendre exemple sur certaines villes suisse-almémaniques.

Les problèmes de santé dépendant de la pollution de l'air sont d'autant plus graves qu'ils sont insidieux. Ils ne sont pas spectaculaires comme une épidémie de grippe qui met au lit la moitié de la population. Mais on se remet en principe plus facilement d'une grippe que d'un cancer des poumons et cela coûte moins cher à la collectivité."

Mme Marianne Huguenin, Syndique annonce que la Municipalité répondra à ces nombreuses et intéressantes questions, qui dépendent de plusieurs services. Peut-elle faudra-t-il attendre la séance d'avril.

- **Interpellation de M. Olivier Barraud (PSR) sur les mesures AI.**

"La cinquième révision de l'assurance invalidité a mis l'accent sur la réinsertion professionnelle. Cela sous-entend également que les entreprises ont un rôle important à jouer. La Commune de Renens aussi en tant qu'employeur.

Questions:

- 1) La Commune de Renens a-t-elle été sollicitée par l'Office AI ou d'autres associations s'occupant de réinsertion professionnelle?
- 2) Si oui, pour quels types de prestations (stage, formation) et quels ont été les engagements de la Commune?

La plupart de ces mesures sont financées par l'AI ; ce n'est donc pas quelque chose qui coûte à la commune, mais cela aide beaucoup. Avec la 5^{ème} révision de l'AI, on voit plus d'entreprises qui utilisent les mécanismes de détection précoce que celle qui jouent le jeu

de prendre des personnes qui veulent se réorienter dans le monde du travail. L'administration communale a aussi un rôle à jouer."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, désire que la Municipalité prenne le temps de répondre tranquillement et à fond.

M. Daniel Rohrbach (PSR) rappelle un postulat qui a été déposé il y a 30 mois, alors que le délai légal pour une réponse à un postulat est de 6 mois! On en est la gratuité pour les moins de 20 ans pour les TL?

Mme Huguenin, Syndique, précise que ce n'est pas le seul postulat ou motion "en rade". Il y en a de nombreuses qui datent de la municipalité précédente, dont entre autres celle pour une bibliothèque. La réponse à ce postulat n'est pas simple, ni au niveau financier, ni au niveau politique, surtout au vu des nombreux projets qui vont augmenter la facture les TL de manière extrêmement forte. La Municipalité y a consacré une séance spéciale, elle a quelques pistes, et espère pouvoir faire la réponse cette année. La Municipalité aurait voulu arriver avec une réponse à la fin de l'année dernière, mais au vu des difficultés, Mme Huguenin ne peut que promettre qu'elle sera faite cette année.

19. Propositions individuelles et divers.

M. Michele Scala (PSR) demande d'une salle de sport à mettre à disposition des Autorités et les Conseillères et Conseillers le dimanche matin (de 10 h à 12 h) afin d'y pratiquer une activité sportive (football) et de créer un moment convivial et de détente.

Cette demande fait suite au tournoi de football du mois de juin passé, qui avait remporté un franc succès et permis à tous les passionnés du football de passer un bon moment bien agréable. Le choix du jour, dimanche matin, est motivé par les nombreux et multiples engagements des autorités et des conseillers qui ne peuvent pas pratiquer une activité sportive régulière faute de temps. En effet, je me suis livré à un petit calcul concernant nos engagements politiques au sens large. Nous avons par année

- 9 séances du Conseil communal
- Entre 5 et 10 séances de commissions permanentes
- Entre 5 et 10 séances de commissions diverses

Au total 30 soirées officielles auxquelles il faut encore ajouter:

- Entre 10 et 20 invitations les plus diverses, comme par exemple la gare, la patinoire de Malley, la déchetterie, la commission culturelle, la place du marché, les TL et ainsi de suite
- Entre 8 et 12 samedis matins ou soirées pour le tractage concernant les votations (4 fois par année), puis les engagements de chacune et chacun dans les associations et les sociétés locales (entre 20 et 30 par année) si nous espérons être réélus dans 5 ans
- Enfin, cerise sur la gâteau, nos sommes passablement pris plusieurs semaines tous les 5 ans en période d'élection.
- De plus, si vous êtes président ou membre d'un comité de parti, vous pouvez ajouter le reste.

Bref, les conseillères et conseillers consacrent un tiers de l'année, entre 100 et 120 jours, à la "res publica" et de manière bénévole si on excepte les quelques jetons de présence au Conseil et dans les commissions officielles.

Pour terminer, si vous avez une famille, ce qui est le cas pour toutes/tous, il ne nous reste pas beaucoup de temps pour faire du sport.

Demander une salle de gym le dimanche matin, ce n'est pas s'octroyer des privilèges, bien au contraire!

La plupart des clubs sportifs ont plusieurs jours par semaine à disposition pour faire du sport et souvent les mêmes sportifs ont des tournois ou des matchs de championnat le week-end. Ces sportifs ne font pas de politique et ils savent bien pourquoi!

Mme Marianne Huguenin, Syndique répond que s'il y a une demande précise de personnes qui sont prêtes à faire du sport le dimanche matin, cela peut s'organiser.

M. Michele Scala invite les conseillers et conseillères qui s'y intéressent à prendre contact avec lui.

M. Pascal Ruschetta (PSR) intervient au sujet de la lettre du service social intitulée: *Vacances des crèches et garderies communales pour 2009*, envoyée le 19 décembre 2008 aux parents d'enfant accueilli dans les crèches communales.

"Si pour ma part j'ai été surpris par le contenu de cette lettre, je suis inexcusable ! Les explications quant au pourquoi de la fermeture d'une semaine supplémentaire des lieux d'accueil, et l'analyse qui a conduit à cette décision apparaît très clairement aux pages 4 & 5 du préavis N° 61-2008 adopté le 6 novembre 2008.

Par contre cette lettre envoyée à tous les parents d'enfant en fréquentant les garderies, n'est pas un modèle d'excellence en matière de communication.

Pour tous les parents ne fonctionnant pas comme Conseiller Communaux, cette lettre dit en quelques mots « on a plus de vacances alors on ferme une semaine..... !!!! Au cas où téléphonez au N° 021..... ».

Aucune explication complémentaire motivant cette décision de trancher dans le vif et surtout pas plus d'explications sur les éventuelles solutions de secours envisagées.

Pour des parents qui travaillent et ne peuvent, pour la grande majorité, prendre de vacances supplémentaires, c'est une décision qui tombe comme un couperet ! Beaucoup ne comprennent pas cette manière de faire.

Nous sommes au 21^{ème} siècle, âge de la communication, pourquoi ne pas avoir expliqué en quelques lignes cette décision ? D'autant plus, qu'une partie du texte explicatif existe déjà dans le préavis.

Et pourquoi ne pas avoir donné quelques pistes quand aux solutions alternatives envisagées. En joignant à cet envoi une liste avec les numéros des mamans de jour par exemple ?

J'ai soutenu cette semaine supplémentaire de vacances pour personnel communal et je continue à croire qu'il s'agit d'un acquis social important pour nos employés communaux, mais présentée aussi sommairement sur papier à entête, c'est un manque de tact envers les citoyens qui utilisent et payent les services mis à leur disposition. Et déjà quelques-uns ont manifesté leur incompréhension."

M. Jacques Depallens, Municipal, remercie M. Ruschetta. En effet, cette lettre peut donner lieu à des interrogations de parents qui ne voient pas très bien le pourquoi et le comment. Il ne va pas répondre sur le fond, puisqu'il a été adopté par le préavis. Pour

l'instant, il n'y a eu aucune réaction de parents. La solution, plutôt que d'aller du côté des garderies, où c'est plus délicat pour un enfant de s'insérer pour quelques jours, serait plutôt de leur donner plusieurs pistes de parents d'accueil en milieu familial. Cela permettrait aux parents d'aller les voir avant et de mettre un partenariat en place. M. Depallens s'engage à soigner la communication à l'avenir (introduction des APEMS, expliquer le réseau d'accueil de jour de l'enfant entre Renens et Crissier), à utiliser moins le style administratif et à toucher les préoccupations des parents.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) exprime un **vœu**: "De nos jours, voyager en famille avec des enfants de plus de 6 ans coûte cher. Je souhaite que la Municipalité informe largement et régulièrement sur les avantages de posséder la carte famille délivrée par les CFF. Celle-ci coûte fr. 20.- par année pour un enfant, fr. 40.- pour deux enfants et plus. La possession de cette carte permet aux enfants de 6 à 16 ans de voyager gratuitement avec leurs parents en train, en bus et en bateau dans toute la Suisse."

Mme Marianne Huguenin, Syndique, prend sans autres ce vœu en considération. Un moyen de communication simple, c'est Carrefour Info. On pourrait également disposer de cette information quand les gens viennent chercher la carte journalière.

M. Daniel Rohrbach (PSR) demande des nouvelles du dossier "Star Burger" de M. Memet Terkin, au sujet duquel il était intervenu lors du Conseil de décembre. Il a appris que M. Memet Terkin a dû mettre ses quatre employés au chômage.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, informe que la Municipalité a reçu début janvier une demande formelle de M. Terkin pour poser des pavillons, demande que la Municipalité attendait depuis six mois. Cette demande concerne un projet bien plus important qu'imaginé, avec comme conséquence une démolition du talus. La Municipalité, sensible à la difficulté de cette situation, a réagi extrêmement rapidement, alors que normalement le traitement d'une telle demande requiert quelques semaines. La Municipalité l'a reçu avec les services concernés (police du commerce, police des constructions) et lui a expliqué qu'une telle demande ne pouvait pas se faire sans mise à l'enquête. Il faut trois à six mois pour une mise à l'enquête, sans compter les risques de recours des autres commerçants. Si cette demande était arrivée six mois avant, elle aurait pu être traitée normalement. La Municipalité a informé M. Terkin qu'elle était prête, de façon exceptionnelle (en tenant compte qu'elle avait refusé ce genre de demande pour d'autres personnes) à l'autoriser à mettre des éléments mobiles qui auraient pu trouver un emplacement tout près de la Place du Marché derrière les places de parcs vers la Migros. Il n'a pas donné suite à cette proposition.

M. Walter Siegrist (RCDR) au nom de l'égalité de traitement, est surpris, bien que content pour ce commerçant, que la Municipalité y consacre tant de temps. Il espère que la Municipalité consacra le même temps à tous les commerçants qui seront dans la difficulté; il rappelle la situation du Café du Léman qui a été très difficilement accessible pendant trois mois et demande que tous les commerçants bénéficient du même traitement.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, comprend l'intervention de M. Siegrist. La Municipalité l'a également dit à M. Terkin. La raison pour laquelle la Municipalité y a consacré du temps et des efforts, c'est la promesse de la COOP. Mais même si il avait eu des garanties de la COOP pour pouvoir être présent dans le futur centre, il aurait quand même dû faire des démarches avant pour la période intermédiaire. La Municipalité prend

du temps, et est prête à le faire, pour aider des commerçants dans la mesure de ses moyens dans d'autres situations. Dans ce cas-là, elle ne pouvait pas faire plus.

M. Vincent Keller (Fourmi rouge), lit sa lettre de démission du Conseil:

"Monsieur le Président,
Chers collègues,

Tout à une fin.

Après plus de dix années passées sans interruption dans les travées de ce Conseil (« trop ! » diront certains, « dommage qu'il nous quitte ! » diront d'autres), j'ai apprécié débattre avec vous pour la dernière fois ce soir et vous présente ma démission du Conseil Communal et de toutes mes fonctions en commissions permanentes avec effet immédiat.

Ayant terminé mon contrat avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, j'ai accepté une proposition de l'Université de Bonn, Land catholique de Rhénanie du Nord – Westphalie en Allemagne dans le domaine scientifique qui est le mien, à savoir celui du calcul à haute performance. Et ceci, pour une durée que je ne connais pas moi-même...

Je pourrais bien sûr, comme cela se fait habituellement, vous dire combien ces dix années auront été enrichissantes, vous dire à quel point j'ai apprécié offrir de mon temps pour les affaires communales, adoré rencontrer tant de personnes passionnantes, débattre sur tant de projets intéressants.

Tout cela est vrai, mais je préfère en rester à quelques considérations politiques. Vous m'autoriserez cela pour ma dernière intervention devant vous.

Renens est aujourd'hui (enfin) sur les bons rails. Ceux du tram bien sûr, mais surtout ceux du futur. Il aura fallu plusieurs éléments pour y arriver. Peut-être est-ce l'arrivée de l'ECAL ? Peut-être une embellie financière ? Peut-être une gestion moins « trouillardre » des deniers publics avec la correction des dégâts liés à des décennies de frilosité (dans le scolaire par exemple) ? Quoiqu'il en soit, aujourd'hui Renens a définitivement mis au rebut son image de triste banlieue où il n'y fait bon vivre que sur le papier. Renens regarde vers l'avenir : on rénove les collèges ou on en construit de nouveaux, on se tourne vers la culture, on ouvre de nouvelles crèches-garderies, on va bientôt admirer à nouveau un tram, moyen de transport du futur sur nos routes (malgré l'acceptation par ce conseil de ce stupide parking, inutile, passéiste et cher). Tous ces projets ont vu le jour parce qu'aujourd'hui notre Municipalité tire à la même corde et qu'elle est présidée d'une main de maître par une syndique d'exception; grâce à un conseil communal lucide aussi.

Les projets du futur ? Celui qui me tient le plus à cœur est la fusion des communes de Prilly à Saint-Sulpice et de Chavannes à Villars-Sainte-Croix en une seule entité « Lausanne-West ». Supprimer les inefficaces AIC (parfois irresponsables comme dans le cas de la Planta) et offrir aux quelques 70'000 habitants concernés de l'Ouest lausannois un outil politique efficient permettant de plus grands projets encore. On est tous citoyen du monde : je rêve de la suppression de toutes les frontières de la Planète. Commençons par là.

Ah, un dernier « p'tit détail » : si j'ai eu un immense plaisir à voir entrer les Verts dans ce conseil et même à voir une droite unie au sein du RCDR, j'espère ne jamais lire dans les journaux que la peste brune a fait son apparition dans la multiculturelle Renens; j'aurai particulièrement honte de savoir que les groupes politiques de ce conseil n'ont pas réussi à éviter par leur action politique, l'entrée de l'UDC blochérienne, anti-suisse, raciste et xénophobe dans nos travées.

Monsieur le Président et chers collègues, bonne continuation à vous."

M. Jean-François Jeanrichard (PSR) désire remercier la voirie pour le déneigement au mois de décembre.

M. Jacques Berthoud (RCDR) demande si l'Espace Jeunes a repris ses activités au CRA et quels sont les résultats intermédiaires des travaux de la commission externe au CRA.

Mme Myriam Romano, Municipale répond que l'Espace Jeunes a repris avec un nouveau programme, que le Groupe de Travail qui est en train de plancher sur les missions, le rôle du CRA, la nouvelle convention, etc. a commencé ses travaux. Il a eu deux séances, où il a déterminé quels sont les rôles et les missions. Le travail continue.

M. Jacques Berthoud remercie Mme Romano et fait remarquer qu'il n'y a jamais eu de nomination de cette commission, dont il a été fait mention lors de la discussion du postulat.

Mme Myriam Romano précise qu'il s'agit d'un groupe de travail interne. Lors de la réponse au postulat, il avait été question de l'intégration de conseillers communaux dans le processus dès le mois de mars-avril. "C'est trop vite, mais ça viendra."

M. Jacques Berthoud: "Vous l'aviez promis pour le mois de décembre: mais on a peut-être inauguré ce soir une nouvelle époque, celle du dossier durable."

Mme Tinetta Maystre, Municipale demande que la commission du Préavis 67 la rejoigne en fin de séance pour fixer une date et rappelle que M. Keller doit se faire remplacer pour cette séance.

M. Jean-Daniel Roulier demande aux commissaires de la commission des pétitions de le rejoindre en fin de séance.

Le Président lève la séance à 22 h 30.

Il donne rendez-vous au **jeudi 5 mars 2009 à 20 h 15.**

Le Président:

La Secrétaire:

Jean-Pierre Leyvraz

Suzanne Sisto-Zoller

Modifications dans la liste des conseillers communaux:

Modifier l'adresse électronique de M. Jean-Daniel Roulier.

Nouvelle adresse: roulier@tvtnmail.ch